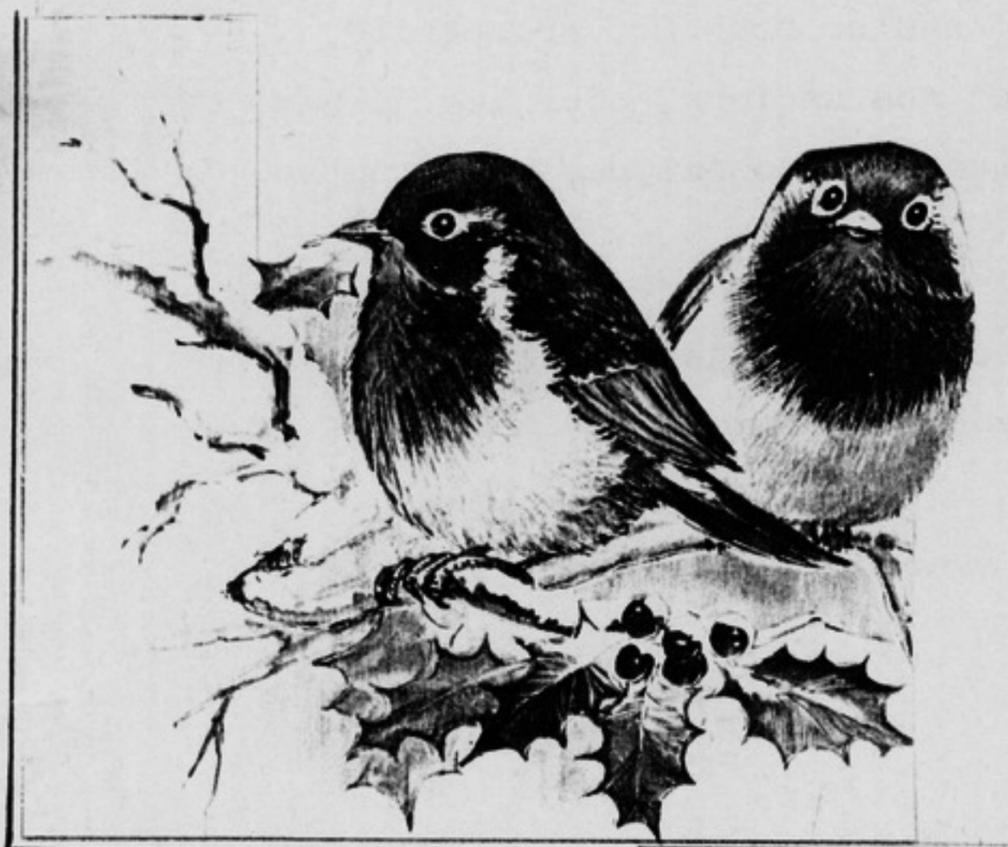


# ECHOS DE L'HUI S



92

*Joyeux Noël*

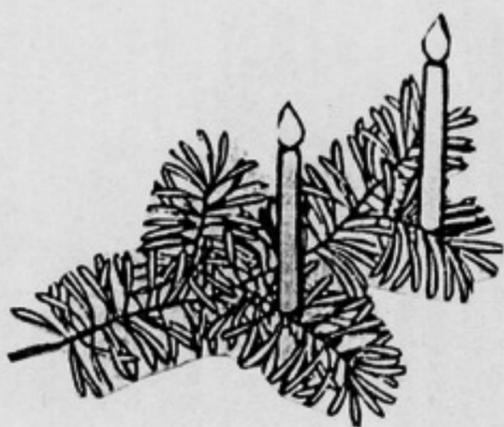


**BULLETIN  
MUNICIPAL**

*BONNE  
ANNEE*

**DÉCEMBRE 92**





Bonne Année

Je ne faillirai pas à la tradition en formulant, à l'aube de cette nouvelle année, pour l'ensemble des Lhuisards, mes voeux les plus chaleureux de santé, bonheur, prospérité, avec une pensée particulière pour nos anciens, pour les jeunes et pour ceux, victimes de la situation économique; pour toutes nos associations.

J'associe à ces voeux, mes adjoints et conseillers ainsi que les employés municipaux.

Bonne et heureuse année pour 1993.

Le Maire,

F. DAVID

**LHUIS  
REVEILLON**

**SAINT SYLVESTRE**

**92 93**



CENTRE de SECOURS



RESTAURANT de la TOUR

*Meilleurs Vœux  
de Bonne Année*

INSCRIPTIONS:

74 - 39 - 81 - 88  
74 - 39 - 81 - 39



\*\*\*\*\*  
CONSEIL MUNICIPAL : séance du 15/09/1992  
\*\*\*\*\*

PRESENTS: 11

EXCUSES : Mrs DAVID , Maire et ALBERT

1er Point: BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1992.

Le Conseil Municipal examine et vote le Budget Supplémentaire de l'exercice 1992.

Celui-ci s'équilibre comme suit:

Section de Fonctionnement:

\*\*\*\*\*

RECETTES: 277 369 F

Ces entrées d'argent, non inscrites au Budget Primitif, proviennent des produits domaniaux ( coupes de bois et locations ), des recouvrements et subventions de fonctionnement, des produits financiers (titres rentes )

DEPENSES: 277 369 F

Ces dépenses supplémentaires, outre quelques ajustements, sont dues à la nécessité d'annuler des recettes prévues en 91 et non réalisables . Le prélèvement pour la Section d' Investissement est ramené à 285 165 F

Section d' Investissement:

\*\*\*\*\*

RECETTES: 464 000 F

Ces entrées d'argent résultent d'une subvention ( A.E.P ), complétée par un emprunt à court terme remboursable sur le reversement du F.C.TVA de 1993

DEPENSES: 464 000 F

Elles résultent, d'une part, d'un ajustement des programmes en cours, et d'un complément de travaux à réaliser, d'ici fin 92: restauration de l'appartement de la cure, raccordement du HLM au réseau d'égout.

2ème Point: Délibérations :

Le Conseil Municipal délibère et adopte:

1) Le projet d'emprunt à court terme remboursable en juillet 93 sur le reversement du Fond de Compensation de T.V.A pour un montant de 1 289 000 F.

2) Le projet d'aménagement de la voirie forestière proposée par l'O.N.F et la demande de subvention de 60 % qui y est affectée.

Montant des travaux: 271 000 F

Subvention : 162 600 F

Vente de coupes de bois 108 400 F

3) Le projet de création d'un poste de surveillant pour la cantine mise place à la MAPA et qui accueille les enfants des communes voisines fréquentant l'école de LHUIS. ( 2 H par jour de classe ).

4) Les propositions de nominations pour la mise en place de la commission communale des calamités agricoles, chargée de valider les dossiers d'indemnisation concernant le gel et la sécheresse 1991, à savoir Mrs Beaudet Maurice, Bonsacquet Gérard, Conand André, Ramel André, Vaudray Albert et à titre consultatif, Mrs Ducolomb Pierre et Trichon Jean .

5) Le projet de mise à jour du classement des voies communales prenant en compte les aménagements réalisés dans les dernières décennies.

Le Conseil Municipal est informé par la direction des Télécoms de la mise en place d'un nouveau central téléphonique électronique au cours du deuxième trimestre 1993.

Il prend connaissance de deux courriers émanant des responsables du Centre de Secours:

- le premier annonce le transfert du banquet annuel du 11 Novembre au dimanche le plus proche de la Ste Barbe, ce à quoi il ne voit pas d'objection.

- le second fait état d'un projet d'agrandissement des locaux du Centre de Secours rendu nécessaire par l'accroissement du parc véhicules et matériel, projet qui sera examiné prochainement.

Il prend note de la possibilité offerte aux gens qui le souhaitent d'un portage de repas à domicile, ce service, privé, visant au maintien à leur domicile des personnes âgées ou dépendantes.

Il signale que le restaurateur de LHUIS est aussi en mesure d'assurer ce service.

Il est informé de la mise en route des études préalables pour la réalisation d'une première tranche du lotissement qui devrait être effective dans un délai de 2 ans.

**AIDES DU DEPARTEMENT DE L'AIN AUX HERGEMENTS TOURISTIQUES**

**EN MILIEU RURAL A COMPTER DU 01/01/92**

(Délibération du Conseil Général du 4 Décembre 1991)

FORMULES D'ACCUEIL	DEPENSES SUBVENTIONNABLES MAXIMALES	SUBVENTIONS MAXIMALES	
			Montagne et PDZR Taux 35%
<b>AIDES AUX PARTICULIERS</b>			
Gîte rural privé			
1 ou 2 pièces	130.000		45.500
3 pièces	160.000		56.000
Chambre chez l'habitant (chambres d'hôtes, gîte d'enfants)	50.000 par chambre max. 6 chambres		17.500 par chamb. max. 6 ch.
Gîte collectif privé (gîte d'étape, gîte de groupe)	252.000		88.200
Camping			
- camping à la ferme	126.000		44.100
- aire naturelle de camping	252.000		88.200
Ferme-auberge	76.000		26.600
<b>AIDES AUX COMMUNES</b>			
Gîte rural communal			
1 ou 2 pièces	250.000		87.500
3 pièces	300.000		105.000
Gîte collectif communal (gîte d'étape ou gîte de groupe)	300.000		105.000
<b>COMPLEMENT DEPENSES SUBVENTIONNABLES</b>			
Accessibil. handicapés	15.000		5.250

**TRAVAUX PRIS EN COMPTE :**

- Achat d'un bâtiment existant à destination d'un équipement d'accueil touristique labellisé ;
- Tous travaux d'aménagement et de rénovation (réfection des sols, murs, plafonds, création de sanitaires, cuisine, installation électrique, chauffage);
- Les constructions neuves y compris les V.R.D.

**NE SONT PAS PRIS EN COMPTE :**

- Les dépenses de mobilier, d'ameublement et de vaisselle.

+ aides possibles par PDZR pour:  
 1) Mise aux normes ou restauration de gîtes existants.  
 2) Investissements annexes aux gîtes : équipements complémentaires.

\*\*\*\*\*  
**CONSEIL MUNICIPAL: séance du 3/11/1992**  
\*\*\*\*\*

PRESENTS: 12 EXCUSE: Mr ALBERT Simon.

1er point: FINANCES COMMUNALES.  
-----

Le Conseil Municipal après examen de l'état actuel des finances communales, notamment de l'évolution du poids de la dette, décide d'adopter les orientations suivantes:

1) L'an prochain, et sans doute lors des deux exercices suivants, l'investissement sera limité au strict nécessaire et aucun programme nouveau ne sera lancé.

2) Sauf dans le cas de ressources compensatrices assurées, il n'y aura pas de nouveau recours à l'emprunt.

3) Pour augmenter, les ressources de fonctionnement et restaurer les possibilités d'autofinancement, les tarifs communaux seront régulièrement actualisés, et il sera procédé à une augmentation des impôts locaux au moment où seront connues les nouvelles bases d'imposition.

Dans la perspective d'un passage de la gestion de l'eau et de l'assainissement en comptabilité M49 à l'horizon 1995, et compte tenu des nouvelles dispositions annoncées, prévoyant un équilibre financier entre dépenses (charges financières, de fonctionnement, et provisions pour investissement ultérieur...) et ressources propres (vente d'eau)

-> Le prix de l'eau est majoré de la façon suivante:

1992: tranche < 300 M3, de 2,10 F à 2,50 F  
      tranche > 300 M3, de 1,60 F à 2 F

1993: tranche < 300 M3, de 2,50 F à 2,95 F  
      tranche > 300 M3, de 2 F à 2,45 F

1994: tranche < 300 M3, de 2,95 F à 3,35 F  
      tranche > 300 M3, de 2,45 F à 2,85 F

-> L'abonnement-entretien passe de 80 F à 100 F /an à compter de 1993.

-> Le forfait pour branchement sera actualisé à hauteur de son coût réel (devis en cours).

-> La redevance pour les ordures ménagères passera de:

1993: 220 F à 240 F

1994: 240 F à 250 F

2ème point: VOIRIE COMMUNALE:  
-----

Dans le cadre du transfert au district, le Conseil Municipal approuve les corrections apportées au classement des voies communales et la poursuite de la procédure en cours.

Il donne son accord aux propositions d'entretien pour l'exercice 1993 à transmettre au district:

-> finition des travaux réalisés en 1992.

-> réfection de la voirie sur le hameau de MILLIEU et du chemin de BARLET.

3ème point: AVIS SUR UN PROJET DE CREATION DE CAMPING.  
-----

Saisi pour avis d'un projet de création d'un camping 3 étoiles de 100 places, le Conseil n'y voit qu'avantages pour le développement local et se félicite d'une telle initiative privée.

Son accord définitif, si cette réalisation se concrétise, sera bien entendu conditionné par le choix du lieu d'implantation, en conformité avec le P.O.S, et par le respect des réglementations en vigueur dans ce domaine.

Il est reconduit sous la même forme que l'an passé:

-> distribution d'un colis de friandises.

-> goûter à la MAPA.

5ème point: PRET DE LA SALLE POLYVALENTE:

Sollicité par le Tennis Club pour utiliser la salle polyvalente pour des cours d'apprentissage destiné aux débutants, avec un matériel adapté, le Conseil Municipal donne son accord sous réserve que les engagements pris pour la préservation des lieux se vérifient à l'usage.

6ème point: DIVERS:

Le Conseil Municipal:

-> prend acte de la démission de MR BELLEFIN pour le déneigement.

-> prend connaissance de deux réclamations concernant l'écoulement des eaux pluviales à RIX et approuve les réponses qui y sont apportées.

-> prend acte de l'invitation de la société de chasse pour la remise de son prix et concède à titre exceptionnel la gratuité de la salle polyvalente.

-> décide de recevoir les responsables du Centre de Secours pour étudier avec eux un projet d'aménagement de leurs locaux.

-> décide de revoir les modalités d'utilisation de la Salle Polyvalente et les prix de location.

Rappel:

Quand vous avez déposé vos verres dans le conteneur, pensez à remporter vos cartons, sacs, cageots qui encombrent et salissent notre place.

Merci.

**"CONSEIL MUNICIPAL:"**

**Séance du 15/12/1992.**

Présents: 12 Excusés: BONNARD Marcel.

**1er POINT: Décisions Budgétaires.**

Le Conseil Municipal fait le point sur les divers programmes d'investissement qui viennent de se terminer.

**Batiments communaux:**

Autorisation de dépenses: 210 000 F  
Dépenses effectives : 287 290 F Dépassement: 77 290 F

**Solde travaux MAPA:**

Autorisation de dépenses: 650 500 F  
Dépenses effectives : 685 957 F Dépassement: 35 457 F

**Adductio d' Eau Potable:**

Autorisation de dépenses: 481 000 F  
Dépenses effectives : 556 029 F Dépassement: 75 029 F

**Assainissement:**

Autorisation de dépenses: 600 000 F  
Dépenses effectives : 593 451 F Reliquat : 6 549 F

**Acquisition de terrains:**

Autorisation de dépenses: 215 000 F  
Dépenses effectives : 151 658 F Reliquat : 63 342 F

**Voirie:**

A cause du retard lié au transfert des finances du Syndicat de voirie cantonal au district, seules les factures pour les travaux 1991 seront imputées sur l'exercice 1992.

Ayant pris connaissance de cette situation, le Conseil délibère pour transférer, des comptes excédentaires d'investissement et de fonctionnement vers les comptes déficitaires d'investissement, les crédits nécessaires à leur équilibre.

Le Conseil Municipal fait ensuite le point sur l'exécution du Budget 92 qui devrait se clore en équilibre, mais qui ne laissera que peu d'excédent à reporter sur l'exercice suivant, et confirme ainsi la nécessité d'une pause dans les investissements pour rééquilibrer le poids de la dette par rapport aux ressources courantes de la commune.

Le Conseil vote l'indemnité de suivi et de conseil sollicité par mme le percepteur.

Le Conseil procède à l'actualisation des tarifs de location de la Salle Polyvalente :

Sociétés de la commune: Tarif unique: 400 F par manifestation.  
Sociétés hors commune : Tarif unique: 1 000 F par manifestation.

Location à des particuliers de LHUIS :  
de 0 à 50 personnes : 600 F  
de 51 à 75 personnes : 900 F  
de 76 à 100 personnes : 1 200 F  
au delà de 100 personnes : 20 F par personne en plus.

Location à des particuliers hors commune:  
tarifs majorés de 30 %.

Forfait nettoyage: 200 F  
Cautions: 2 000 F

Le prix des concessions dans le cimetière est porté à : --- / --- suite →  
200 F le M2 pour 30 ans.  
400 F le M2 pour 50 ans.

**MADemoiselle GROS Stéphanie**  
**ASSISTANTE SOCIALE Secteur de LHUIS**

**A LHUIS**

=====

Tél. 74.39.81.42.

+++++

1) par Téléphone seulement :  
le lundi de 9 h à 11 h 00

2) en Permanence le  
Mercredi de 9 h à 12 heures  
Mairie de LHUIS  
1er Etage

2ème POINT:

\*\*\*\*\*

Demande de prise en charge du feu d'artifices par la Commune .

\*\*\*\*\*

Mr le Maire donne lecture d'une lettre du Comité des fêtes qui annonce - le départ d'une partie du bureau actuel, dont la présidente pour des raisons professionnelles.

- l'éventualité de la mise en place d'une nouvelle équipe pour prendre la relève.

- le souhait de voir la commune prendre en charge financièrement le feu d'artifices du 15 Août qui, par son coût sans cesse croissant face à des ressources de plus en plus aléatoires (bals), grève le budget de ce comité.

A défaut de quoi, il n'y aurait pas de succession et le Comité des Fêtes serait dissous.

Un débat s'instaure alors où se confrontent les points de vue suivants:

-> Il faut maintenir le feu d'artifices, car c'est une activité qui attire du monde et assure le succès de la vogue qui, sinon, risque de péricliter. Cette aide se comprendrait d'autant mieux que les responsabilités au Comité des Fêtes sont un bénévolat total, sans aucun retour personnel pour ceux qui les assument.

-> La commune ne peut dans la conjoncture actuelle, et à venir, d'austérité et de rigueur financière, alors qu'elle va devoir renoncer ou différer des projets d'une autre importance, prendre à sa charge et imputer sur l'imposition locale, une dépense de prestige, dont l'apport immédiat sur la vogue même, et pour la commune en générale, est loin d'être démontré.

Après une discussion passionnée - le sujet ne laissant personne indifférent - le Conseil, par 7 voix contre 3 et 1 nul, rejette la demande.

Mr Bernard GIROUD, membre du Comité des Fêtes, n'a pas pris part au vote.

3ème POINT: Questions diverses:

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal donne un avis favorable:

-> à la demande de l'OPAC pour la pose d'une antenne collective au HLM du VERGER.

-> au projet de remise en état de leur salle par le club des jeunes et au règlement intérieur qu'ils proposent.

-> à un courrier adressé aux agriculteurs de RIX et le CARRE concernant la maintenance en état des chemins et fossés d'irrigation.

-> à un courrier adressé à Mr VIGNERON du CARRE l'informant des raisons pour lesquelles le Conseil ne peut donner une suite favorable à sa demande de classement en zone ND de la périphérie de ce hameau.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de MME la Présidente de l'Ecole de Musique concernant l'emprunt de la sono et débat de la possibilité de son installation à demeure dans la salle polyvalente qui est mise à l'étude.

Le Conseil est informé des derniers travaux du Comité districial dont le compte - rendu est déjà paru dans la presse.



# ADAPA

RESTER

# CHEZ SOI

LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE

**C'EST LE SOUHAIT DE LA MAJORITÉ DES RETRAITÉS**

Or, souvent, vivre à domicile est tout à fait réalisable à condition qu'une solution soit trouvée à des difficultés banales... mais insurmontables sans aide : des commerçants trop éloignés, des tâches ménagères épuisantes, une solitude qui se fait trop lourde.

**... NE PAS ÊTRE DÉRACINÉ DÉPEND PARFOIS D'UN PEU D'AIDE... ET D'ORGANISATION !**

**C'est l'activité la plus importante de l'ADAPA**

L'Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées

**LES AIDES  
MÉNAGÈRES  
À DOMICILE**

## Services rendus

Les aides ménagères

- réalisent les travaux quotidiens avec et pour les personnes aidées : ménage, cuisine, courses, soins d'hygiène (mais pas les soins médicaux)
- apportent un soutien moral : par leur présence régulière, leur écoute, elles constituent un lien avec l'extérieur et brisent l'isolement.

## Les personnes aidées

Les retraités qui ont réellement besoin d'une aide.

## Les aides ménagères

Ce sont des personnes employées à temps partiel ou à plein temps

- qui reçoivent une formation (certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile : C.A.F.A.D.) ;
- elles ont été choisies pour leurs compétences ménagères, le goût à s'occuper des autres, leur discrétion, leur sens de l'écoute ;
- leur salaire et leurs conditions de travail sont fixés par une convention collective nationale.

## Qui décide de l'aide ?

- La Caisse de Retraite principale dont chacun dépend (C.R.A.M., C.M.S.A., O.R.G.A.N.I.C., C.A.N.C.A.V.A., Fonctionnaires, etc...)
- L'Aide Sociale Départementale, au dessous d'un certain plafond de ressources.

## Nombre d'heures et taux

Ces organismes, à partir des besoins et des possibilités financières de la personne à aider, estiment

- le nombre d'heures qu'ils prendront en charge par mois (30 heures maximum)
- leur participation horaire.

Les personnes aidées imposables bénéficient chaque année d'un crédit d'impôt.

## Comment bénéficier de ce service ?

Constituer, avec l'ADAPA, un dossier de prise en charge destiné à ces organismes... Le plus souvent, l'aide demandée à l'ADAPA est rapidement organisée.





**Entente Sportive  
GROSLÉE = LHUIS = ST BENOIT.**

DÉJÀ 20 ANS pour notre Club de Football qui regroupe les communes de Groslée, Lhuis et St Benoit ...

Cette année sportive 92/93, cinq équipes défendent les couleurs de notre club:

- les poussins managés par Christophe CELDRAN,
- les pupilles dirigés par Jean Louis COINDARD,
- les cadets ( en entente avec le club de MONTALIEU ) encadrés par Yves DE BONI.
- et 2 équipes seniors.

Les équipes seniors sont entraînées par Léon GUIGARD qui effectue un remarquable travail aussi bien les jours d'entraînement que le dimanche lors des matchs officiels.

Au niveau des manifestations extrasportives Gérard BOULON se charge de remplir les caisses de la société en organisant avec succès les journées "tartes au four" ou "boudins à la chaudière" .

Le Bureau remercie vivement la municipalité de Lhuis pour l'électrification des vestiaires du stade et le confort que procure ce progrès apporté gracieusement.

Nos remerciements aussi aux Etablissements Dailion à Groslée pour le jeu de maillots offert.

Merci enfin à tous ceux qui nous apportent leur soutien sous quelque forme que ce soit.

LE PRESIDENT  
Marcel MERMILLOD.

L'ECOLE DE MUSIQUE

Après son après-midi de l'Accordéon le 6 décembre dernier, l'Ecole de Musique vous rappelle ses toutes prochaines manifestations:

- Concours de belote le 20 Février 93 à partir de 19 h.
- Audition musicale le 5 Juin 93 à partir de 20h30.

- La Fête de la Musique devrait être reconduite pour la 2ème fois cette année.

A l'heure où nous imprimons, nous ne connaissons pas encore le nom de toutes les Sociétés participantes.

Votre participation est pour nous autant d'encouragements.

A Bientôt.

C. GUILLOUD

\*\*\*\*\*  
**" LA LHUISARDE-ST HUBERT "**

\*\*\*\*\*  
**"Médaille de bronze 1992 de la chasse.**  
\*\*\*\*\*

Chaque année, un jury composé de personnalités du monde cynégétique décerne les "HONNEURS" de la chasse.

Notre société communale, avec ses faibles moyens, a obtenu la troisième place au palmarès national, pour ses actions tous azimuts sur des espèces aussi différentes que le sanglier, le lapin, le lièvre, la perdrix, le canard...

Le lièvre a été le premier à bénéficier des efforts des chasseurs sous la forme d'une fermeture de 3 ans, puis de prélèvements strictement limités. Les résultats sont probants: 17 lièvres recensés en 87, 60 en 92 ...

Cependant la grande fierté de la Lhuisarde, c'est le retour de la perdrix rouge. Il est le fruit là aussi d'un prélèvement limité qui s'est accompagné de lâchers sur des territoires aménagés d'agrains divers et de cultures à gibier, pour faciliter son implantation. 26 couples cantonnaient sur le territoire communal ce printemps.

Le lapin est également l'objet de beaucoup de soins, avec l'installation de terriers artificiels et un effort de capture pour l'éloigner des zones où sa prolifération entraîne des dégâts.

Le chevreuil et le sanglier, abondants sur le territoire communal sont des gibiers appréciés.

Le premier fait l'objet d'un plan de chasse sélectif.

Quant au second, son abondance est source de dégâts et de frais pour les indemniser, d'où un effort constant de nourrissage pour l'éloigner des cultures, et une protection de celles-ci contre ses déprédations.

Comme les différents intervenants présents lors de la soirée de remise du prix se sont plu à le souligner, cette récompense va à une gestion réfléchie de notre faune sauvage, et pour qu'il puisse y avoir prélèvement par nos chasseurs, il faut d'abord qu'il y est préservation des espèces, préservation qui profite à tous les amoureux de la nature.

Le Président:

Robert GARIN.



## du Canton de Lhuis

En remontant le temps, comme il est coutume de le faire dans une association historique, on constate des changements dans nos villages.

Par la présentation des expositions, des photos, des cartes anciennes, des brochures, le groupe historique rappelle que notre région a un riche passé et qu'il ne faudrait pas que ce passé tombe dans l'oubli, dans l'indifférence. Nos objectifs statutaires ne nous le permettraient pas. Au cours de la nouvelle année, nous organiserons diverses manifestations toujours dans le sens de l'Histoire.

- La toponymie : l'étude linguistique de l'origine des noms de lieux, sujet fort intéressant que nous présenterons dans une prochaine conférence en 1993.

J'ai eu l'occasion de parler de cela avec des personnes du canton, nous sommes bien obligés de constater la disparition de ces noms de lieux qui étaient encore en mémoire au début du siècle.

Si nous menons à bien une étude sur une commune du canton, on constatera que ces lieux-dits sont nombreux, il en est de même dans d'autres communes.

Ces noms prononcés en patois par nos aïeux sont écrits selon cette prononciation, parfois agréable à entendre.

- Le Rhône, ce fleuve au service de la nation, a ses bienfaits et aussi ses méfaits.

Une conférence à son sujet traitera de son histoire, de ses origines, de modifications profondes des conditions naturelles, voulues par l'homme, de son rôle économique au cours des siècles passés, tout cela sera traité en conférence au début du printemps.

Pour mieux agréments le sujet de cette conférence, une croisière sur le Rhône sera organisée avec la société de navigation du Vieux Rhône sur son bateau "Le Dauphin bleu". Un repas sera servi à bord. Ce trajet partant de la Vallée Bleue jusqu'au Port de GROSLEE, et retour s'effectue en trois heures, on peut prévoir quelques animations.

Cette promenade nautique se situera entre le 15 mai et le 15 juin, sûrement un dimanche.

Une préoccupation toute différente sera abordée à l'assemblée générale, le samedi 6 mars à GROSLEE, nous aborderons ensemble un thème particulièrement local : les villages et leurs maisons, l'habitat rural ancien, questions et explications sont à débattre.

De nouvelles brochures sur l'histoire de notre région sortiront de nos tapuscrits, ces documents sont appréciés par nos amis de l'Histoire.

Le groupe historique souhaiterait s'installer dans un local pour loger son matériel et ses documents, c'est son vœu le plus cher.

Au nom du groupe historique du canton de LHUIS je vous adresse mes meilleurs vœux.

Le Président

J. Peysson



L'année sportive de tennis a commencé le 1er Novembre 1992 et se terminera le 31 Octobre 1993. L'assemblée générale de notre association, tenue fin Octobre, a fixé les grandes lignes des activités, animations et manifestations qui seront développées pendant cette année.

Du tournoi de ping-pong (ouvert à tous, sur la Place de Lhuis le dernier Dimanche de Juin) aux participations à divers championnats et tournois (tant par équipes qu'individuels) en passant par les stages organisés avec le concours de moniteurs diplômés, par les activités de l'école de tennis qui reprendront dès les beaux jours, par notre tournoi intérieur fin Aout, chaque mois apportera son lot de sport et de distractions. Un week-end de ski réunira les amateurs du Club début février.

Une nouveauté cependant : nos deux nouvelles animatrices de l'école de tennis : Luce SOTTON et Muriel RAMEL, qui ont pris en charge la saison passée les plus jeunes débutantes et débutants ont trouvé dommage de voir, durant l'hiver, perdre par arrêt des cours de tennis les résultats acquis au cours du printemps et de l'été écoulés. Avec l'accord sympathique de Monsieur le Maire et de son conseil municipal, elles ont obtenu la possibilité d'entraîner ces jeunes les mercredis dans la salle polyvalente sous le biais du "mini-tennis", efficace pour les progrès obtenus et non dommageable pour les murs du local et pour ses vitres ! Huit jeunes, totalement débutants et qui commenceront le "grand" tennis sur les courts au printemps sont également pris en charge tous les mercredis. Soit plus d'une quinzaine de très jeunes enfants qui s'initient chaque semaine ou se perfectionnent. Et le talent de certains est déjà très prometteur !

Une circulaire, envoyée comme chaque année à tous nos membres fixera courant Janvier avec précision les dates à retenir de notre calendrier.

Pour des raisons impératives d'assurances, je rappelle une fois encore que seules les cartes de la saison 1992-1993 sont désormais valables. Elles peuvent être retirées au secrétariat de la Mairie. Je tiens à remercier au passage la Secrétaire pour sa disponibilité et sa gentillesse vis à vis du Club.

Je pense utile de rappeler le montant de nos cotisations pour l'année : Adultes : 280 f. Couples : 440 f. Etudiants : 220 f. Jeunes : 130 f.

C'est bien sincèrement que les membres de notre comité se joignent à moi pour souhaiter à toutes et à tous une

BONNE ANNEE 1993

Par la presse locale vous avez déjà appris que l' Amicale " Détente et Loisirs " avait tenu son Assemblée Générale le 17 Novembre dernier ,et qu'elle continuait ses activités avec une trentaine de membres cotisants , dont cinq de la commune de MARCHAMP , que nous sommes toujours heureux d' accueillir .

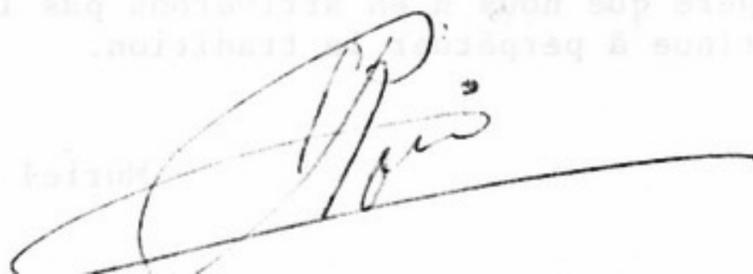
Mais , hélas , au cours du trimestre écoulé nous avons été attristés par le décès de l'un des nôtres ,Lucien Bonsacquet ,qui fut un membre actif de notre association dont il fut trésorier pendant plusieurs années . Il assura cette responsabilité avec la ponctualité que nous lui connaissions, en mettant volontiers ses compétences au service des autres . Nous avons compris la douleur de son épouse , mais nous lui avons demandé de bien vouloir , malgré sa peine revenir prendre sa place à l'Amicale , où sa présence est précieuse , et nous espérons que l'ambiance amicale de nos rencontres sera pour elle un dérivatif et un réconfort .

Quand vous recevrez ces lignes , les membres de l'Amicale auront eu le plaisir de se retrouver pour leur repas de fin d'année le jeudi 17 décembre au restaurant de la Tour . Suivant la coutume Monsieur le Maire et Madame , ainsi que Monsieur le Curé seront nos invités . Nous espérons la présence d'autres convives , en la personne de quelques retraités qui , sans être membres de l'Amicale ont déjà participé à certaines activités ( voyages par exemple ) . Nous sommes très contents qu'ils aient accepté de se joindre à nous pour ce repas cette année .

.....Et la vie du groupe continuera au cours des mois à venir , en plus des réunions habituelles du mercredi , nous avons quelques projets pour 1993 : une réunion publicitaire en janvier ou février , et au printemps une sortie d'une journée qui pourrait être soit une promenade touristique , soit un spectacle ou concert . A ce " loisir " nous inviterons tous ceux qui désirent une "détente " .

..... En attendant , la fin de l'année approche et nous ne voulons pas faillir à la tradition , aussi nous présentons à tous nos voeux de santé et de paix . Nous souhaitons que dans la joie , faite de la bonne entente , notre village vive en 1993 , une bonne et heureuse année .

Au nom des membres de notre groupe



# COMITÉ DES FÊTES DE LHUIS

## REUNION DE LA DERNIERE CHANCE

Le bureau actuel du Comité des Fêtes avait déjà depuis plus d'un an annoncé son intention de ne pas continuer sa tâche. Des raisons professionnelles impératives m'empêchent en effet d'assumer plus longtemps ce poste de présidente d'une manière efficace et satisfaisante. Mes proches collaborateurs ne veulent pas continuer à cumuler les responsabilités prises au sein de plusieurs associations et quelque peu saturés par de très nombreuses années au service du Comité, ne désirent pas prendre ma place. L'assemblée générale qui a eu lieu en Novembre n'a donc pas pu élire un nouveau bureau, faute de candidats.

Cette situation, bien que regrettable, s'explique. En effet, tout membre d'une société sportive ou culturelle retire un avantage de sa participation à la vie de son association: le sportif pratique son sport favori, les parents voient leurs enfants bénéficier du Sou des Ecoles... tandis qu'au Comité des Fêtes, de nombreuses journées et nuits de fatigue se soldent seulement par une collaboration à une équipe joyeuse et la satisfaction d'avoir su organiser une manifestation qui a séduit le public... quand la fête est réussie... et sans parler des critiques inévitables au moindre imprévu. Alors, que l'enthousiasme manque à assumer de telles responsabilités, quand on sait qu'un 15 Août représente un chiffre d'affaire moyen de 100.000 F, rien d'étonnant. Bref, ce bénévolat total n'a pas à l'heure actuelle trouvé de dirigeant acceptant d'assumer ces charges, hormis une proposition qui envisageait de nouveaux horizons pour le 15 Août; à savoir, des manifestations de plus grande ampleur pour donner un regain d'intérêt à cette traditionnelle fête et qui, pour ce faire, avait besoin de se dégager du souci financier énorme représenté par le feu d'artifice (+ de 20.000 F à la charge du Comité pour une participation communale de 1.000 F). La municipalité a donc été sollicitée pour prendre en charge le feu, mais, compte-tenu du budget actuel serré, le Conseil Municipal n'a pas pu répondre favorablement à cette demande.

L'état satisfaisant de la trésorerie du Comité des Fêtes laisse pourtant penser que continuer dans la lignée de ce qui a été fait ces dernières années, reste possible, à condition d'avoir beaucoup d'enthousiasme, une équipe solide, des idées originales et ... le beau temps ! En effet, pour couvrir ces 20.000F de dépense obligatoire, car le feu d'artifice représente le bijou de cette vogue estivale, il faut concevoir des manifestations qui plaisent et qui rapportent. Nous pensons avoir montré qu'il faut donner au public des spectacles agréables et non pas compter sur la gentillesse de la population qui apporterait ses deniers pour nous faire plaisir ou forcer la main en faisant du porte à porte...

J'ai tenu avec l'équipe ce pari durant cinq étés consécutifs et le résultat est encourageant pour un éventuel volontaire à la succession. Le bilan de ces cinq vogues montre bien que l'on peut y arriver, avec des idées, du temps et de l'enthousiasme. En 1992 seulement, où le temps me manquait déjà pour pousser mon équipe à renouveler encore les animations, nous n'avons pas pu inscrire un bilan positif. D'autre part, la gestion des tables et des chaises qui sont propriété du Comité apporte une part non négligeable de recettes régulières par leur location.

Une dernière réunion aura donc lieu le VENDREDI 15 JANVIER à 20 heures 30 à la mairie, ouverte à toute la population et surtout à tous les volontaires désirant perpétuer cette traditionnelle fête du village. Il serait regrettable de voir mourir le 15 Août, mais, si rien de concret ne ressort de cette dernière réunion, nous nous verrons obligés, lors de cette soirée de dissoudre le Comité et de liquider ses biens, selon la loi applicable aux associations régies par la loi 1901.

Mais, j'espère que nous n'en arriverons pas là, et souhaite vivement qu'une nouvelle équipe continue à perpétuer la tradition.

Muriel RAMEL.

1988:	2 bals gratuits et 1 payant	=	+ 15.186 F.
	Course cycliste (avec buvette)	=	+ 1.553 F.
	Feu d'artifice (non sonorisé)	=	- 15.743 F.
			<hr/>
	Solde 1988	=	+ 996 F.
1989:	2 bals gratuits et 2 payants	=	+ 13.915 F.
	Fête équestre	=	+ 17.488 F.
	Feu d'artifice sonorisé	=	- 13.291 F.°
	°augmenté de la participation exceptionnelle de la commune: 5000F pour le bicentenaire de la révolution		<hr/>
	Solde 1989	=	+ 18.112 F.
1990:	3 bals gratuits et 1 payant	=	+ 11.813 F.
	Fête équestre	=	+ 14.925 F.
	Démonstration gratuite de trial	=	- 1.408 F.
	Feu d'artifice sonorisé	=	- 21.500 F.
			<hr/>
	Solde 1990	=	+ 3.830 F.
1991:	2 bals payants et 1 gratuit	=	+ 26.785 F.
	Spectacle de chevalerie	=	+ 3.543 F.
	Lâcher de ballons	=	+ 120 F.
	Feu d'artifice sonorisé	=	- 22.445 F.
			<hr/>
	Solde 1991	=	+ 8.003 F.
1992:	2 bals payants et 1 gratuit	=	+ 5.703 F.
	Démonstration de danses	=	- 1.750 F.
	Feu d'artifice sonorisé	=	- 20.687 F.
			<hr/>
	Solde 1992	=	- 13.234 F.

( On peut constater que ce ne sont pas toujours les manifestations accueillant le plus de spectateurs qui font forcément les meilleures recettes car nous nous sommes toujours efforcés, afin de toucher un large public et de garder à la vogue son côté populaire et accessible à tous, de réduire le prix des entrées et même d'offrir gratuitement ces spectacles au public. )

Ponctué par la gestion des tables et des chaises et les bénéfices tirés de l'argent placé, le solde financier a évolué au cours des années:

1987:	47.082 F.
1988:	53.199 F.
1989:	74.726 F.
1990:	74.202 F.
1991:	86.284 F.°
1992:	73.500 F.

\*\*\*\*\*  
**" CLUB des JEUNES de LHUIS. "**  
 \*\*\*\*\*

Après une période de sommeil, le Club des Jeunes de Lhuis s' éveille à une vie nouvelle.

Le 12/ 12 /1992 , une assemblée générale a élu un nouveau bureau dont voici la composition:

**PRESIDENT:** Eric DEGLISE, **VICE-PRESIDENT:** Ludovic DESCOLLONGES,  
**TRESORIERE:** Marie-Laure BONNARD, **TRESORIER-ADJOINT:** Jérôme GARIN,  
**SECRETAIRE:** Laetitia GUILLOUD, **SECRETAIRE-ADJOINT:** Sébastien GARIN,  
**ASSESEURS:** Fabien BUISSON et David MORIN.

L' aménagement rapide de la salle mise à notre disposition par la commune a pu se réaliser grâce à l' aide bénévole et aux conseils de Mrs DUCOLOMB J., DESCOLLONGES et ROULET que nous remercions vivement.

Il a été possible grâce aux finances disponibles, réunies par l' équipe qui nous a précédés.

Nous disposerons ainsi pour nous réunir d' un cadre accueillant, dont il nous restera à compléter l' équipement.

Notre association a pour but de rassembler et de divertir les jeunes de Lhuis.

A ce titre nous souhaitons voir s' organiser des activités variées, jeux, possibilité de voyages et sorties ...

Pour nous doter des finances nécessaires, nous avons en projet une soirée théâtrale ou une kermesse pour la fin de l' année scolaire et nous pensons être présents avec un stand à la Foire des Rameaux.

Pour mener tout cela à bien, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues et nous invitons les jeunes résidant à LHUIS, et ayant entre 14 et 24 ans, à nous rejoindre en adhérant à notre club par l' acquisition d' une carte de membre dont le prix est fixé à 50 F pour 1993.

**Le Président:**

**Eric DEGLISE.**

CALENDRIER DES FETES 1993

JANVIER	DIMANCHE 10 : LOTO DU SOU DES ECOLES
FEVRIER	SAMEDI 20 : CONCOURS DE BELOTE ORGANISE PAR L'ECOLE DE MUSIQUE
AVRIL	SAMEDI 3 : FOIRE DES RAMEAUX ORGANISEE PAR LE SYNDICAT D'INITIATIVE
MAI	SAMEDI 29 ) DIMANCHE 30) CHASSE : TARTES ET ANIMATION
JUIN	SAMEDI 5 : ECOLE DE MUSIQUE : AUDITION MUSICALE DIMANCHE 13 : GROUPE HISTORIQUE DU CANTON DE LHUIS : CROISIERE SUR LE RHONE AVEC ANIMATION CULTURELLE SAMEDI 19 : FETE DE LA MUSIQUE DIMANCHE 27 : TOURNOI DE PING-PONG
JUILLET	SAMEDI 3 : FETE DES ECOLES 14 JUILLET 31 JUILLET } : SYNDIGAT D'INITIATIVE : ANIMATION "RANDONNEE PEDESTRE" SAMEDI
AOUT	1er AOUT ) DIMANCHE ) : " " " " " " SAMEDI 14 ) DIMANCHE 15 ) VOGUE
NOVEMBRE	SAMEDI 6 : SOIREE SOU DES ECOLES : REPAS DANSANT
DECEMBRE	DIMANCHE 5 : POMPIERS : SAINTE-BARBE DIMANCHE 12/12 : <i>A.M.</i> dansant ECOLE DE MUSIQUE

\*\*\*\*\*

Depuis l'anniversaire de la route du Bugey qui on s'en souvient a eu lieu le 26 juillet, le SYNDICAT D'INITIATIVE n'a plus occupé le devant de la scène.

Le chalet installé sur la place durant l'été a été le témoin pour cette année que le S.I. existe dans le canton de LHUIS.

Il y a eu cette saison plus de touristes que les années précédentes, dont une sensible augmentation de hollandais, allemands et anglais. Cependant les touristes ne sont que de passage car nous ne disposons pas dans le canton de structure d'accueil suffisante pour retenir les touristes. Il serait nécessaire que des chambres d'hôte ou des gîtes se développent alors que de nombreuses demeures restent fermées toute l'année et c'est vraiment dommage.

Le 11 octobre, le S.I. a offert un vin d'honneur à la confrérie de Jean NICOT que Monsieur PERENET, trésorier du S.I., avait amené dans le Bugey, notamment à LHUIS où fut procédé à l'intronisation de quatre nouveaux membres.

Depuis plusieurs années les membres du S.I. ne s'étaient pas réunis autrement que pour ses activités. C'est maintenant chose faite puisque le 21 novembre le S.I. a réuni autour d'un bon repas une centaine de convives qui participent de près ou de loin à ses manifestations ( foire de Rameaux, fête d'été ... ).

En ce qui concerne l'année 1993, la foire des Rameaux aura lieu le samedi 3 avril. Il y aura également une activité fin juillet, peut-être des randonnées, rallye .... Comme il est très difficile de se renouveler nous comptons sur vos idées qui seront les bienvenues.

Alors à très bientôt.

*Bonne Année*

L'équipe du S.I.



**AIDES DU DEPARTEMENT DE L'AIN AUX HERGEMENTS TOURISTIQUES**  
**EN MILIEU RURAL A COMPTER DU 01/01/92**

(Délibération du Conseil Général du 4 Décembre 1991)

FORMULES D'ACCUEIL	DEPENSES SUBVENTIONABLES MAXIMALES	SUBVENTIONS MAXIMALES	
			Montagne et PDZR Taux 35%
<b>AIDES AUX PARTICULIERS</b>			
Gîte rural privé			
1 ou 2 pièces	130.000		45.500
3 pièces	160.000		56.000
Chambre chez l'habitant (chambres d'hôtes, gîte d'enfants)	50.000 par chambre max. 6 chambres		17.500 par chamb. max. 6 ch.
Gîte collectif privé (gîte d'étape, gîte de groupe)	252.000		88.200
Camping			
- camping à la ferme	126.000		44.100
- aire naturelle de camping	252.000		88.200
Ferme-auberge	76.000		26.600
<b>AIDES AUX COMMUNES</b>			
Gîte rural communal			
1 ou 2 pièces	250.000		87.500
3 pièces	300.000		105.000
Gîte collectif communal (gîte d'étape ou gîte de groupe)	300.000		105.000
<b>COMPLEMENT DEPENSES SUBVENTIONNABLES</b>			
Accessibil. handicapés	15.000		5.250

**TRAVAUX PRIS EN COMPTE :**

- Achat d'un bâtiment existant à destination d'un équipement d'accueil touristique labellisé ;
- Tous travaux d'aménagement et de rénovation (réfection des sols, murs, plafonds, création de sanitaires, cuisine, installation électrique, chauffage) ;
- Les constructions neuves y compris les V.R.D.

**NE SONT PAS PRIS EN COMPTE :**

- Les dépenses de mobilier, d'ameublement et de vaisselle.

+ aides possibles par PDZR pour :

- 1) Mise aux normes ou restauration de gîtes existants.
- 2) Investissements annexes aux gîtes : équipements complémentaires.

QUELS "EVENEMENTS" ONT JALONNE LA VIE DE NOTRE COMMUNE IL Y A CENT ANS ?  
VOICI EN RESUME CE QUE NOUS LIVRE LE REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
MUNICIPALITE D' ALORS.

=====  
: VIE MUNICIPALE: Année 1892. :  
=====

Le 15 MAI, le Conseil Municipal, désigné lors du scrutin des 1er et 8 MAI, se réunit à "4 heures du soir" pour élire le Maire et son Adjoint. Sur les 12 conseillers, 11 sont présents et 1 excusé pour cause de maladie.

Mr DUROCHAS LOUIS, Maire sortant, et Mr TRUFFET Louis, Adjoint sortant, sont confirmés dans leur fonction, le premier par 10 voix sur 11, et le second par 8 voix sur 11 et 3 bulletins blancs, par un conseil municipal que la population avait reconduit, à 3 nouveaux élus près.

Ce Conseil Municipal accomplit d'abord les actes administratifs courants:

Il élit ses 2 délégués au bureau de bienfaisance, l' ancêtre de notre CCAS, et ses 4 représentants à la Commission municipale scolaire, l' ancêtre de notre actuel conseil d' Ecole.

Il vote les comptes de gestion du budget communal et du budget du bureau de bienfaisance, pour l' exercice 1891.

Le Budget principal s' est clos avec 14 905 F de recettes pour 13 120 F de dépenses soit un excédent de 1 724 F, et le Budget du bureau de bienfaisance, avec 417 F de recettes pour 176 F de dépenses soit un excédent de 241 F.

Cependant, constatant ( Nous sommes en Mai ) que pour l' exercice 1892, les dépenses engagées s' élèvent déjà à 19 035 F pour seulement 17 098 F de recettes réalisées, le Conseil vote une imposition extraordinaire de 5 690 F pour l' année suivante ( 1893 ).

Mais la grande " affaire" de cette année et sans doute du mandat, c' est l' APPROVISIONNEMENT EN EAU du bourg et des hameaux.

L' essentiel de l' ordre du jour des sessions ordinaires et extraordinaires est dévolu à ce problème qui semble être la préoccupation majeure du moment.

Le conseil et ses responsables doivent y consacrer un temps très important vu le nombre et la complexité des actes et des démarches engagées, ainsi que l' importance des travaux commandés et réalisés... D' où les difficultés financières rencontrées en cours d' exercice...

Preuve de l' ampleur de cette tâche, le Maire, le 29 Mai 1892, demande et obtient la création d' une Commission communale des Eaux, de 5 membres, pour le seconder dans des responsabilités qu' il ne veut plus assumer seul.

Il s' agit de réglementer l' utilisation des fontaines existantes, d' en implanter de nouvelles, avec bacs et lavoirs, et pour ce faire d' acquérir les terrains nécessaires et les droits de fouilles pour y capter des sources, d' acquérir des terrains pour y implanter les fontaines bacs et lavoirs, de négocier avec les particuliers des conventions pour renforcer l' approvisionnement en eau du réseau communal.

En 1892, la commune, par donation des propriétaires, prend à son compte une fontaine et son bac situés au Trieu ( carrefour de la Manissière).

Elle acquiert les terrains, fait installer une fontaine, un bac, et un lavoir qui sera ensuite couvert, à la Manissière.

Elle fait de même installer une fontaine avec bac, un lavoir qui sera aussi couvert, à Ansolin.

Elle acquiert des terrains et les droits de fouilles à Millieu, signe une convention d' approvisionnement avec des propriétaires, et fait installer là aussi deux fontaines et un lavoir couvert.

Elle signe des conventions avec les propriétaires des sources du Vivier pour augmenter son approvisionnement en eau.

Constatant en cours d' exécution des dépassements sur les dépenses prévues, le Conseil Municipal vend une coupe de bois sur le quart de réserve de la forêt du Fays.

A cela s' ajoute un programme conséquent d' entretien des chemins .

Une conclusion s' impose à l' évidence: le temps s' écoule, mais les problèmes fondamentaux demeurent, et un siècle plus tard, des questions débattues jadis, se sont retrouvées au centre de nos préoccupations.

Ne doutons pas, que sous une forme ou sous une autre, nos descendants s' y trouveront, un jour ou l' autre, confrontés.

G. DEGLISE

# LHUIS

**Dimanche  
10  
Janvier  
1993**

**A partir de 14 heures  
SALLE POLYVALENTE**

# **SUPER LOTO**

**DU SOU DES ECOLES**

**1° PRIX : Voyage EURODISNEY  
pour 2 personnes**

**2° PRIX : 1 Radio Lecteur Laser**

**3° PRIX : 1 Aspirateur**

**4° PRIX : 1 Paire de skis**

**et de nombreux autres lots (appareil photo, téléphone, etc.)**

**BUFFET  
BUVETTE**

**PARTIE ENFANTS**

**1° PRIX : 1 Console de jeux NINTENDO**

**et de nombreux autres lots ( canne à pêche, etc..)**